Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213500465-20260605-2026_049-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE
Commune de Les BRULAIS 35330

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 Juin 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Vote	
A la majorité des suffrages exprimés	
Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Le : 11/06/2026
Et Publication ou notification du : 11/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à 19 heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle associative et citoyenne de la commune, sous la présidence de Monsieur Hugues RAFFEGEAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 1er juin 2026. Un affichage a été fait sur la vitrine extérieure devant la mairie le même jour.

Présents : M RAFFEGEAU Hugues, Maire, M BARRE Emmanuel, Mme BERTHIER Karen, Mme BRUNARD Chrystèle, M DANION Dominique, Mme DELEPIERRE Sokun-Théavy, M DUHEN Eric, Mme FLAGEUL Marie-Emmanuelle, Mme GOUSSAIN Marie-Rose, Mme GROUX Claudie, M LECLERC Olivier, M LEGENDRE Jérôme, M MENOU Alain, Mme PHILIPPE Sylvie et M ROLLAND Yannick.

Secrétaire de séance : Mme Chrystèle BRUNARD

N°2026/049 – *BATIMENT PUBLIC* – OPÉRATION RÉNOVATION ET EXTENSION DU DERNIER COMMERCE MULTISERVICES ET CRÉATION D'UN LOGEMENT SOCIAL A L'ÉTAGE – AVENANTS

Pour cette opération de rénovation et extension du dernier commerce avec création d'un logement à l'étage, il y a un avenant à prendre au sujet du lot n°2 Démolition – Gros Œuvre auprès de l'entreprise Vignon Construction.

Cela concerne 3 sujets :

- **La modification de la nature du dallage bas du RDC (suppression du dallage au profit d'une dalle portée).** Cela correspond à des travaux en moins-value de 12 357,72€ HT et des travaux en plus-value d'un montant de 12 862,50€ qui comprend l'abaissement des linteaux des menuiseries extérieures (M05, M06 et M07). Le total est donc **une plus-value de 504,78€ HT** pour cette modification de la nature du dallage.
- **La démolition des cloisons du voisin (M. DELPLANQUE) édifiées en limite de propriété**
  Cela comprend la démolition de la cloison au R+1 compris découpe soignée au droit de la limite de propriété (600,00€ HT) et la chargement et évacuation des gravats (625,00€ HT), soit **un total de 1 225,00€ HT.**
- **La reconstruction du jambage de la fenêtre M03 (celle côté rue de l'Aff vers chez Maurice MOTEL) suite à curage enduit**
  Il s'agit ici de la reconstruction du jambage fenêtre côté rue comprenant démolition du jambage brique et évacuation, démontage de l'angle en pierre existant et remontage, soit **un montant de 1 625,84€ HT.**

Ces 3 modifications donnent un montant de 3 355,62€ HT, soit 4 026,74€ TTC.

Le marché initial étant de 163 629,46€ HT, le marché après avenant est d'un montant total de 166 985,08€ HT soit 200 382,09€ TTC

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213500465-20260605-2026_049-DE

Il revient au Conseil municipal de valider ou non cet avenant d'un montant de 3 355,62€ HT auprès de l'entreprise VIGNON Construction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, :

- **ACCEPTE** l'avenant de l'entreprise VIGNON CONSTRUCTIONS d'un montant de 3 355,62€ pour la modification de la nature du dallage, la démolition des cloisons édifiées en limite de propriété et la reconstruction du jambage d'une fenêtre suite à un curage enduit,

- **DIT** que les crédits nécessaires pour ce projet phare seront inscrits au budget primitif des exercices 2026 et suivants de la commune à l'opération 1702 « Commerce »,

- **CHARGE** Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un de ses adjoints, à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un de ses adjoints, à signer tous documents relatifs à ce sujet.

Pour extrait conforme,
En Mairie le 11 juin 2026

Le Maire,
Hugues RAFFEGEAU

